



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

# BIEDERTHAL

France Haut-Rhin



*48ème marche populaire internationale*

**SAMEDI & DIMANCHE**

**22 & 23 Septembre 2018**

*Parcours adapté & 10km*



Membre de la FFSP n° F0091

Visa FFSP n° 2018-68-189H

Internet : <http://www.ffsp.fr>

E-Mail : [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)

Facebook : [facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)

Twitter : [twitter.com/ffsp\\_officiel](https://twitter.com/ffsp_officiel)



association  
PRÉVENTION  
ROUTIÈRE



**Groupama**



*Partenaires de la FFSP*

**Agrément ministériel national  
Du 20 juin 2006**

**Reconnue de mission d'utilité publique  
par arrêté n°012156 du 2 aout 2001**

# INFORMATIONS AUX MARCHEURS



- Départ & arrivée :** Salle polyvalente  
Rue principale, 68480 Biederthal.
- Horaires :** Départ de 07H00 à 14H00.  
Arrivée limitée à 18H00.
- Parcours :** Adapté et 10km sans difficultés particulières.  
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2€. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
- Préinscriptions :** Avant le 14 Septembre 2018
- Inscriptions :** MONTAVON MICHEL  
68480 Biederthal  
TEL : 06.08.42.33.50
- Récompenses :** Aux groupes de plus de 10 participants.
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.  
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Boissons et petites collations gratuites au premier point de contrôle.  
Possibilité de restauration à l'arrivée.
- Avis imposants :** Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours.  
Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse.
- Secourisme :** Premiers secours → Assurés par l'association dès le départ  
Urgences → 112

*La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques  
(Sauf arrêté préfectoral ou municipal)*